

11-APR-2007

18-DEC-2007 Avis de modification

14-FEB-2008 Avis de modification

TOTALEX (R)

DESTRUCTEUR DE GAZON ET DE MAUVAISES HERBES PRÊT-À-UTILISER

Herbicide liquide pour la suppression des broussailles, graminées et mauvaises
herbes à feuilles larges

Supprime la plante entière, brûle les feuilles et la tige et tue les racines

DOMESTIQUE GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS HERBICIDE NON SÉLECTIF

GARANTIE: Glyphosate, 7 g/L (sous forme de sel d'isopropylamine)

Contient du 1,2 benzisothiazolin-3-one à raison de 0,04% à titre d'agent de conservation.

N0. D'ENREGISTREMENT 26610.01 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

SANS ACTIVITÉ RÉSIDUELLE DANS LE SOL

EMPLOI: LE LONG DES CLÔTURES, TAILLE EN BORDURE DES PELOUSES, DÉSHÉRBAGE
DES PATIOS, ALLÉES DE VOITURES, RÉNOVATION DES PELOUSES ET JARDINS, PARTIES
DIFFICILES À TONDRE (VOIR MODE D'EMPLOI)

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET: 1 L

Virterra Products Corporation
2R.R. /7, Site 7, Box 16
Calgary, Alberta T2P 2G7
(403) 285-0500
www.virtterraproducts.com

Teragro Inc.
P.O. Box 137
Chestermere AB T1X 1K8

Avis de modification

**En cas d'urgence médicale impliquant ce produit, composer sans frais le jour ou la
nuit le 1-800-228-5635 x 153**

® GLYFOS est une marque déposée de Weed-Master Inc.

Non pour reformulation ni réemballage.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Éviter tout contact du produit pulvérisé avec les plantes désirables car toute plante peut être tuée.
Ne pas pulvériser par temps venteux. Ne pas pulvériser jusqu'à 1/3^e ruissellement. Une forte pluie
aussitôt après le traitement peut enlever du feuillage le produit chimique et exiger un traitement de
rappel. Ne pas traiter quand on prévoit de la pluie au moment du traitement.

PRÉCAUTIONS

IRRITE LES YEUX. NOCIF SI AVALÉ. Éviter tout contact avec les yeux ou tout contact prolongé
avec la peau. Ne pas permettre les enfants et les animaux de compagnie sur les lieux de

traitement pendant l'application et empêcher leur retour à l'endroit traité avant que le produit ait séché. Se laver aussitôt après avoir employé le produit. Éviter de contaminer les denrées alimentaires, les semences, ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

PREMIERS SOINS

Produit sur la peau: rincer à l'eau.

Produit ingéré: boire de l'eau ou du lait et recourir à des soins médicaux ou appeler un centre antipoison.

Produit dans les yeux: les rincer immédiatement à grande eau pour au moins 15 minutes. Appeler un médecin ou un centre antipoison.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION

Ne pas réutiliser le contenant vide, mais le jeter avec les ordures ménagères.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE PRODUIT

TOTALEX DESTRUCTEUR DE GAZON ET DE MAUVAISES HERBES PRÊT-À-UTILISER est un herbicide non sélectif. Il supprime la plupart des graminées annuelles et vivaces, y compris les graminées à gazon, les mauvaises herbes à feuilles larges et les broussailles (donc, à peu près tout ce qui est vert et en croissance).

Il est absorbé par les feuilles et s'achemine partout dans la tige et les racines pour supprimer la plante entière.

Les mauvaises herbes vivaces à maturité doivent être traitées après l'apparition des portes-graines, fleurs ou fruits. Toute plante est supprimée plus facilement au stade de semis, soit lorsque la plante est jeune et en croissance active.

TOTALEX DESTRUCTEUR DE GAZON ET DE MAUVAISES HERBES PRÊT-À-UTILISER fait flétrir et brunir les plantes dans les 48 heures. D'ordinaire, elles se dessèchent en 7 à 14 jours. **TOTALEX DESTRUCTEUR DE GAZON ET DE MAUVAISES HERBES PRÊT-À-UTILISER** n'a pas d'activité dans le sol et n'affecte pas par ruissellement la végétation environnante. Pour s'assurer que **TOTALEX DESTRUCTEUR DE GAZON ET DE MAUVAISES HERBES PRÊT-À-UTILISER** atteigne les racines, éviter de travailler ou de déranger l'endroit traité pendant 7 à 10 jours après le traitement ou selon les directives ci-dessous. S'assurer de limiter le contact avec le produit aux plantes qu'on veut tuer. **TOTALEX DESTRUCTEUR DE GAZON ET DE MAUVAISES HERBES PRÊT-À-UTILISER** endommage ou tue toute plante désirable avec lequel il vient en contact. Faire un traitement de rappel contre les jeunes plants qui repoussent à partir de la semence.

MODE D'EMPLOI

EMPLOI	DIRECTIVES D'APPLICATION	ESPECES SUPPRIMEES	MÉLANGE/ COUVERTURE
Suppression de la végétation indésirable le long des constructions, taille en bordure des pelouses, désherbage des patios, terrains vagues, lieux d'entreposage et de récréation, allées de voitures, endroits difficiles à tondre et endroits analogues.	Appliquer aux plantes en croissance active. Traiter les mauvaises herbes annuelles en tout temps après la levée. Traiter les mauvaises herbes vivaces après l'apparition des portegraines, fleurs ou petits fruits.	La plupart des mauvaises herbes annuelles et vivaces, tant graminées qu'à feuilles larges: chiendent, céréaste, herbe à poux, renouée, herbe à la puce, chardon des champs, asclépiade, liseron et autres.	Assurer une couverture uniforme et complète de solution, sans dépasser le point de ruissellement. Ce contenant d'un litre traite en tout 20 m ² (5 pas X 4 pas*). * 1 pas égale 1 m
Autour des arbres/ arbustes/plantes ornementales	Appliquer nettement autour de la base. Éviter que toute pulvérisation ou dérive du produit entre en contact avec le feuillage, les tiges ou l'écorce verte de plantes désirables.		
Rénovation des pelouses et jardins	Pour les pelouses, on réussit le mieux en sautant une tonte avant le traitement. Après traitement, attendre au moins 3 jours pour déranger le sol, replanter ou resemer.		
Suppression des broussailles	Appliquer une fois les feuilles entièrement ouvertes. Traiter arbres et broussailles jusqu'à 1,5 m de hauteur seulement; pour les arbres et broussailles plus hauts, les rabattre à 1,5 m ou bien les couper puis pulvériser les repousses.	La plupart des broussailles, par exemple peupliers, aunes, érables et framboisiers.	

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))